

Bergerac : les viticulteurs indemnisés

La centaine de viticulteurs et négociants de vins de Bergerac, sinistrés suite à la liquidation en mars 2008 de la Compagnie des Vins du Grand Sud-Ouest (CVGSO), vont recevoir en avril 600.000 euros, correspondant à 23 % de leur créance. Négociant lotois, la CVGSO mettait sur le marché 18 % des volumes totaux des vins de Bergerac et représentait un quart des activités vrac de la filière. Sa fermeture a provoqué des pertes à hauteur de 3 millions d'euros. Le vignoble de Bergerac regroupe 1.200 vignerons qui produisent 560.000 hectolitres par an en moyenne. En 2008, 620.000 hectolitres ont été mis sur le marché.